

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 24792

présenté par

M. Rolland, M. Masson, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

**ARTICLE 9**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.

En effet, il faut adapter l'ensemble de l'article à la proposition d'amendement selon laquelle le Gouvernement devrait obligatoirement consulter et obtenir l'approbation préalable de la Caisse nationale de retraite universelle.